

OBJET :

**PROPOSITION
D'AFFECTATION
DU RÉSULTAT**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 09 mai 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 16 mai 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Marie-Pierre BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Sylvie CHEVAILLIER, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Alain DUMOULIN, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Thierry MALHIÈRE, Cécile MARRIETTE, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Nicolas MEUNIER, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Odile PINTURIER, Christophe POCHON, Patrice POTOINNIER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTOINNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Joël EPINAT par Rémi RIZAND, Sylvie GENEVRIER par Alain DUMOULIN, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Frédéric MILLET par Odile PINTURIER, Hervé PEYRONNET par Thierry MALHIÈRE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Frédérique SERET par Nicolas MEUNIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER

Pouvoirs : Gérard BAROU à Paul DUCHAMPT Christiane BAYET à Abderrahim BENTAYEB Christine BERTIN à Thierry DEVILLE Roland BOST à André GAY Christophe BRETTON à Thierry GOUBY Annick BRUNEL à Christian SOULIER David BUISSON à Christophe BAZILE Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230516-230516_CC_D12b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 19/06/2023



CHARLES à Marcelle DJOUHARA Laure CHAZELLE à Christophe POCHON Jean-Baptiste CHOSSY à François MATHEVET Bernard COTTIER à Jean-Paul FORESTIER René FRANÇON à Ghyslaine POYET Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA Valérie HALVICK à François FORCHEZ Yves MARTIN à Thierry HAREUX Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET Carole TAVITIAN à Olivier JOLY

Absents : Roland BONNEFOI Christiane BRUN-JARRY Julien DEGOUT Jean Maxence DEMONCHY Martine MATRAT Mickaël MIOMANDRE Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Evelyne CHOUVIER

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	103
Nombre de membres suppléés :	13
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents :	7
Nombre de votants :	121

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

1°) Budget général

Après approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget général de Loire Forez agglomération, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 21 509 680,62 €.

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 1 783 471,66 €.

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de - 8 349 210 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de - 6 565 738.34 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget général de LFa dégagé au 31/12/2022 d'un montant de 21 509 680.62 € comme suit :

Affectation au compte 1068	6 565 738.34 €
Report résultat fonctionnement au 002	14 943 942.28 €

2°) Budget annexe ordures ménagères (taxe)

Après approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget annexe ordures ménagères (TEOM), qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 7 615 389.87 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 388 242.73 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de -726 104 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de - 337 861.27€,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ordures ménagères (TEOM) dégagé au 31/12/2022 d'un montant de 7 615 389.87 € comme suit :

Affectation au compte 1068	337 861.27 €
Report résultat fonctionnement au 002	7 277 528.60 €

3°) Budget annexe assainissement

Après approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 10 682 869.01 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de - 4 483 045.65 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de 2 835 177 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de - 1 647 868.65 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe assainissement dégagé au 31/12/2022 d'un montant de 10 682 869.01 € comme suit :

Affectation au compte 1068	1 647 868.65 €
Report résultat fonctionnement au 002	9 035 000.36 €

4°) Budget annexe eau potable

Après approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget annexe eau potable, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 1 481 808.59 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 3 325 036.32 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de - 2 461 351 €,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau potable dégagé au 31/12/2022 d'un montant de 1 481 808.59 € comme suit :

Affectation au compte 1068	0 €
Report résultat fonctionnement au 002	1 481 808.59 €

5°) Budget annexe transports urbains

Après approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget annexe Transports urbains, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 0 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 11 953.07 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2021 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de 0 €,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe transports urbains dégagé au 31/12/2022 d'un montant de 0 € comme suit :

Affectation au compte 1068	0 €
Report résultat fonctionnement au 002	0 €

6°) Budget annexe ateliers partagés

Après approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget annexe ateliers partagés, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 181 132.54 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 5 851 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde nul de restes à réaliser,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ateliers partagés dégagé au 31/12/2022 d'un montant de 181 132.54 € comme suit :

Affectation au compte 1068	0 €
Report résultat fonctionnement au 002	181 132.54 €

7°) Budget annexe réseau de chaleur

Après approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022 du budget annexe réseau de chaleur, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 768.78 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un résultat de clôture de la section d'investissement nul,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2022 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde nul de restes à réaliser,

Considérant donc que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ateliers partagés dégagé au 31/12/2022 d'un montant de 768.78 € comme suit :

Affectation au compte 1068	0 €
Report résultat fonctionnement au 002	768.78 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'affectation des résultats de fonctionnement pour le budget général et les budgets annexes ordures ménagères (taxe), assainissement, eau potable, transports urbains et ateliers partagés tels que susmentionnés

Fait et délibéré, à Montbrison, le 16 mai 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,